

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS**  
**PROCES-VERBAL EN DATE DU 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 février à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs René Blanchet, Jean-Michel Coquard, Béatrice Pierquin, Jean-Claude Demay, Marie-Hélène Napoly, Marc Neyra, François Besson, Christine Milot, Laurence Bellot, Thierry Guinard, Vincent Fontaine, Fabrice Futin, Anne-Sophie Privolt, Frédéric Gaudin.

Pouvoirs :

Patricia Gaigneux a donné pouvoir à Anne-Sophie Privolt,  
Myriam Rochette a donné pouvoir à Marc Neyra,  
Dominique SCHMITT donne pouvoir à René BLANCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 21 : 14 présents, 17 votants dont 3 pouvoirs.

---

**L'ORDRE DU JOUR:**

▪ Délibérations à prendre :

- CCBPD – Convention donnant accès aux outils et services développés par la communauté de communes pour accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique.
- Création d'un poste de vacataire.
- Attribution de marché de travaux pour les lots 6, 9a et 9b pour la construction du projet Agora.
- Emprunt pour le financement de la construction de la salle des festivités et la reconstruction de la maison des associations - construction du projet de la salle des festivités et la reconstruction de la maison des associations.

Désignation d'un secrétaire de séance : Marc NEYRA

---

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

**II - AFFAIRES FONCIERES**

**- Déclarations d'intention d'aliéner :**

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

---

**III. ADMINISTRATIF**

- CCBPD – Convention donnant accès aux outils et services développés par la communauté de communes pour accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique.

La consommation d'énergie dans les bâtiments publics représente un enjeu environnemental, réglementaire et financier majeur pour les communes, qui les poussent à engager des démarches de sobriété énergétique, ainsi que des projets de rénovation et de développer les énergies renouvelables. Ces actions exigent de nombreuses

interventions et initiatives, nécessitant des compétences techniques nouvelles et en constante évolution. Pour assurer la réussite de ces projets, les communes ont besoin d'outils techniques et financiers ainsi qu'un accompagnement par des professionnels compétents.

Dans le cadre de son Plan Climat, la Communauté de Communes déploie des actions pour soutenir les communes dans leurs démarches vers la Transition Énergétique. Certaines de ces actions impliquent des flux financiers nécessitant la signature de conventions. Parmi les initiatives mises en place par la Communauté de Communes au bénéfice des communes figurent :

- Un service de conseil d'un économiste de flux,
- Un accompagnement et un rôle d'intermédiaire auprès de l'ALTE 69 pour accéder à un outil de suivi des consommations des bâtiments publics,
- Un accompagnement et un rôle d'intermédiaire auprès de la FNCCR et du Syder pour l'obtention de subventions du fonds Chêne.

Pour simplifier la gestion au niveau national, la FNCCR encourage les territoires à se regrouper pour déposer des candidatures à une échelle départementale. Dans cette optique, la CCBPD a participé à une candidature groupée, pilotée par le Syder et réalisée en collaboration avec d'autres EPCI du Rhône, permettant ainsi aux collectivités de son territoire d'accéder au Fonds Chêne.

Dans le cadre de la candidature groupée au Fonds Chêne, pilotée par le Syder, la Communauté de Communes agit en tant qu'intermédiaire entre les communes et la FNCCR :

- Facilitateur administratif : elle recense les besoins des communes, collecte les pièces administratives nécessaires, et dépose les demandes de subvention sur une plateforme dématérialisée pour leur traitement par la FNCCR.
- Gestionnaire des fonds : elle assure le transfert financier en recevant les subventions au nom des communes, avant de les reverser intégralement aux collectivités bénéficiaires.

La délibération, permet de formaliser ces transferts de fonds.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer de coopération entre la Communauté de Communes et la commune.

---

#### IV. PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste de vacataire.

Afin de garantir la continuité du service public en cas d'absences ponctuelles de personnel (maladie, congés, besoins exceptionnels, etc.), le Conseil municipal envisage la création d'un poste de vacataire administratif. Ce poste permettra d'assurer temporairement le bon fonctionnement des services municipaux lorsque les effectifs titulaires ne peuvent être maintenus à un niveau optimal.

Cette mesure vise à répondre de manière réactive et efficace aux besoins imprévus en personnel.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire administratif et à fixer la rémunération des vacations sur la base d'un taux horaire brut de 15,50 €.

---

#### V. TRAVAUX

- **Point sur les travaux de couverture du terrain de tennis** : La structure du pool house est achevée et la dalle a été coulée. Le système d'évacuation des eaux est installé. Une réunion avec l'ensemble des entreprises est prévue ce vendredi afin de faire un point sur l'avancement du chantier. Les travaux de charpente débiteront le 3 mars 2025, et la fin des travaux est estimée pour début juillet.

- **Point sur le chantier de la salle des festivités** : Les travaux ont débuté. La coordination entre les entreprises a été révisée afin de fluidifier le déroulement du chantier. Par ailleurs, des modifications seront apportées aux travaux de terrassement pour optimiser le projet.

## Travaux de voirie :

- **Chemin du Neyra** : cheminement piéton est en cours de réalisation, les travaux avancent bien.

La dissimulation : chemin de la grande Gonthière, travaux génie civil fini, raccordements électriques réalisés, restent les connections fibre et téléphone.

**Travaux de dissimulation - Chemin de la Fontaine** : Les travaux ont été en arrêt pendant presque 3 semaines, la pose des luminaires se déroulera fin avril, la validation des études chemin des Gondoins et vers le stade est en cours.

-Projet d'aménagement : chemin du Déo, présentation d'un projet d'aménagement pour arrêt de Bus. Concernant le chemin de Saint-Jean il reste à terminer la partie coté centre aéré, cheminement piétons notamment en lien avec l'association Courte Echelle. Un marquage au sol dans un premier temps peut s'envisager.

Le budget de voirie 2025 est en cours d'élaboration avec la CCBPD.

---

## VI. MARCHES PUBLICS

### ATTRIBUTION LOT 6, LOT 9a ET LOT 9b DE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FESTIVITES ET REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Dans le cadre du projet de travaux pour la construction de la salle des festivités et réhabilitation de la maison des associations la consultation pour les travaux est répartie en 15 lots, 13 lots ont déjà été attribués, les lots Métallerie / Serrurerie et Chapes / Carrelages / Sols souples ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Le marché de travaux a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouverte conformément au Code de la Commande Publique. La publication de l'appel d'offres a été effectuée le 27/11/2024 sur la plateforme dématérialisée de la commune : Klekoon.

Le nouveau marché a été réparti en plusieurs lots, à savoir :

- Lot 6 : Métallerie – Serrurerie

- Lot 9a : Carrelages – Sols souples

-Lot 9b : Chapes

À l'issue de la période de réception des offres le 8 janvier 2025, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 février 2025 pour examiner les offres reçues, conformément aux critères de sélection définis dans le cahier des charges.

Le rapport d'analyse des offres présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été examiné par les membres de la CAO. Après un examen minutieux des propositions, et en tenant compte des critères susmentionnés, il a été décidé d'attribuer les différents lots comme suit :

		TOTAL €/HT BASE + VARIANTES RETENUES + PSE
--	--	--

Lot n° 06 - Métallerie – Serrurerie	AOMT	33 612.00 €
Lot n° 9a - Carrelages – Sols souples	COMPTOIR DES REVETEMENTS	41 791.90 €

Concernant le lot 9b : Chapes, la CAO propose au CM de sursoir à statuer pour ce lot.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les attributions des marchés de travaux pour la construction de la salle des festivités et réhabilitation de la maison des associations telles que présentées ci-dessus, et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les différents lots et à engager les dépenses correspondantes.

---

## VII. AFFAIRES FINANCIERES

### Délibération : réalisation d'un emprunt pour construction de la salle des festivités et réhabilitation de la maison des associations :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide de recourir aux financements par l'emprunt pour : La construction de la salle des festivités et réhabilitation de la maison des associations. Pour un montant de 2 000 000,00€, sur une durée de 20 ans. La périodicité des échéances sera trimestrielle à capital constant. Le taux d'intérêt sera au maximum de 3,45%. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

---

## VIII. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### - Activité des commissions :

- **Commission communication** : Lors de la dernière commission, l'établissement du fil rouge et du planning du Pommiers Info n°86 a été abordé.

Concernant la couverture médiatique et photographique des manifestations du village, des difficultés ont été rencontrées pour illustrer le bulletin municipal. Un espace de stockage partagé (Drive) est disponible pour centraliser les contenus visuels. Le lien sera renvoyé aux membres concernés. Le support de ZEENDOC peut également être utilisé pour faciliter l'archivage et l'accès aux documents.

Toutes les idées et contributions sont les bienvenues afin d'enrichir le bulletin et d'améliorer sa qualité visuelle.

**Commission viticulture** : La Saint-Vincent a été célébrée par les viticulteurs et les professionnels du secteur, ainsi que par les habitants du village à travers la manifestation organisée par l'Interclasse..

**Commission urbanisme** : Les professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) souhaitent se regrouper et ont formulé une demande de local auprès de la mairie. Une réflexion est en cours à ce sujet.

Un retour sur le SCOT a également été effectué, accompagné d'une réflexion sur le potentiel de densification du territoire.

**Atlas de la Biodiversité Communale** : Le projet est actuellement en cours d'élaboration. Une réunion publique est prévue le 18 février 2025 afin de présenter les avancées et les objectifs.

Plusieurs actions sont déjà programmées, et un comité de pilotage a été constitué afin d'avoir une vision d'ensemble pour le territoire.

**CCAS** : La prochaine réunion du CCAS se tiendra le 10 mars 2025. Plusieurs décisions devront être prises, notamment concernant l'aide aux familles en difficulté pour payer la cantine et l'accompagnement des personnes âgées en situation préoccupante.

L'EVS assurera une permanence le 25 février 2025 afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches. Par ailleurs, un arbre sera planté prochainement en l'honneur des bébés nés en 2024.

**CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)** : La réunion du 15 février 2025 s'est tenue avec les membres du CMJ autour d'un atelier sur les paysages. Le projet initial de mur végétalisé a évolué en un fleurissement de la « gloriette. « Cette initiative sera réalisée en collaboration avec le comité de fleurissement.

**Groupe ados** : Le groupe d'adolescents "Jeune Pom Engagé" s'est réuni afin de préparer la course d'orientation qui aura lieu le samedi 22 mars 2025.

Les inscriptions pourront se faire en ligne préalablement ou directement sur place à partir de 13h30. Les bénéfices de l'événement seront reversés à l'association du jumelage avec le Togo.

**Commission culture** : Rappel, La fête des conscrits du personnel municipal, du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) aura lieu le vendredi 21 février 2025.

Fête du Printemps, qui se tiendra le 22 mars 2025, au programme : nettoyage du village, concours d'épouvantail (qui pourront être exposés dans les jardins partagés ou dans le village, apéritif à 11h30, course d'orientation, accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année 2024.

Médiathèque : L'étude des équipements pour la future médiathèque est en cours afin de préparer un dossier de demande de subvention

.

#### - Associations :

**ABC21** : Une station météo a été installée et sera bientôt accessible sur le site internet.

Assemblée générale : Bonne participation des membres. Un point sur les actions menées a été réalisé.

Réunion sur la lutte contre les frelons asiatiques : La réunion du 28 janvier a rassemblé environ 50 personnes.

Concernant le piégeage de printemps, l'action sera ciblée autour des ruches et des sites où des nids avaient été identifiés l'année précédente.

- **Jumelage** : Toirano, Italie, proposition de date pour une visite à Pommiers les 6-7-8 septembre

---

## IX - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- visite du sous-préfet : rencontre avec la maire et les adjoints.

- les rendez-vous AGE'ILITE – Une conférence d'information, suivie de neuf ateliers sur la prévention des chutes, sera animée par un kinésithérapeute à Pommiers le 10 mars 2025. Ces séances visent à sensibiliser et accompagner les participants dans l'amélioration de leur équilibre et de leur mobilité.

-chauffage de l'église : La citerne a été retirée par une société spécialisée. Les bouteilles de gaz actuellement en place ne suffisent pas, leur nombre sera donc doublé ou triplé.

Une étude est en cours pour évaluer la possibilité d'un raccordement au gaz de ville.

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 24 mars 2025 à 20h30 à la Mairie de Pommiers**

**Fin du Conseil : 23h00**

Fait à Pommiers,

Le 17 février 2025

Le Maire,  
René BLANCHET



Le secrétaire de séance  
Marc NEYRA

